



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES EN ÎLE-DE-FRANCE
JANVIER 2022

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**

EDITORIAL

de Marc GUILLAUME

UNE ACTION RÉVOLUE EN FAVEUR DE L'ÉMANCIPATION ET DE LA DIGNITÉ DES PERSONNES PRÉCAIRES



Mise en œuvre depuis 2019, la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté partait du constat de la persistance de la pauvreté dans notre pays.

La crise sanitaire n'a pas remis en cause les engagements de la Stratégie nationale. Bien au contraire, elle a porté la lumière sur les failles et les fragilités de nos systèmes de protection. Elle a montré tout l'intérêt à trouver des solutions de terrain pour combattre la pauvreté et sa reproduction.

En Île-de-France en 2019, 15,6% des ménages étaient sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 1,8 millions de personnes.

Des enjeux particuliers pour notre région nécessitent d'être soulignés : d'une part, les questions de logement et d'hébergement y sont particulièrement importantes, d'autre part la situation économique, vecteur principal d'émancipation pour les personnes en précarité, s'améliore moins vite que dans d'autres régions.

L'État est pleinement engagé pour lutter contre la pauvreté dans notre région.



Marc GUILLAUME
préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

PRÉAMBULE de Cécile TAGLIANA

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : TOUS ENSEMBLE POUR UN PARTENARIAT D' ACTIONS



Renouveler l'action publique était et reste au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Face aux multiplicités des situations individuelles, la Stratégie propose des actions nationales de grande ampleur à décliner sur les territoires et des solutions sur mesure à bâtir en proximité.

Prévention, parcours sans rupture, émancipation sont les objectifs à atteindre par des alliances opérationnelles locales. Les nouveaux modes d'action issus de la crise sanitaire nous montrent une direction à suivre.

Ce bilan détaille une grande partie des mesures nationales mises en œuvre avec des éclairages sur certains projets franciliens.

Elle n'arrivera pas à rendre compte des centaines d'initiatives des acteurs de la région, publics comme privés, qui concourent à la prévention et la lutte contre la pauvreté, et dont certains sont mis en valeur lors des conférences régionales.

C'est cette coopération entre porteurs de projets, financeurs, régulateurs et personnes accompagnées qui nous permettra, collectivement, de réussir.

Cécile TAGLIANA

Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Île-de-France auprès du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris



15,6 %

taux de pauvreté
en ÎLE-DE-FRANCE

soit

1,8M

personnes précaires

SOMMAIRE

Editorial de Marc GUILLAUME

Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Parisp. 2

Préambule de Cécile TAGLIANA

Commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région d'Île-de-Francep. 3

CHAPITRE 1

LES 4 AXES DE LA STRATÉGIE EN ACTIONS ET RÉSULTATS

Préparer l'avenir en réduisant la pauvreté des enfants et des jeunesp. 5

Garantir des conditions de vies dignes p. 6

Vers un parcours d'insertion et d'accès à l'emploi sans couture..... p.8

Des droits pour tous p.11

CHAPITRE 2

DES MESURES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN PENDANT LA CRISE POUR LES PLUS PRÉCAIRES

Des mesures exceptionnelles pour éviter des drames humains
et une crise sociale majeure p. 12

CHAPITRE 3

DES MOYENS DÉDIÉS À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Les acteurs mobilisés p. 13



1 | LES 4 AXES DE LA STRATÉGIE EN ACTIONS ET RÉSULTATS

PRÉPARER L'AVENIR EN RÉDUISANT LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES

Ce 1^{er} axe correspond à l'engagement national « Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas » et « aider à construire l'avenir » des jeunes les plus précaires sortant de l'aide sociale à l'enfance. Notre objectif : casser dès la naissance les mécanismes de reproduction de la pauvreté et accompagner les enfants, adultes de demain, sur le chemin de la réalisation de leurs objectifs.

LES MESURES INITIALES RENFORCÉES SUITE À LA CRISE SANITAIRE :

- Davantage d'enfants défavorisés accueillis en crèche avec le bonus mixité et le bonus territoire → résultat : 6737 places de crèches créées entre 2019 et 2021 et 22% de crèches bénéficiant du bonus mixité ;
 - Le tiers payant pour les assistant.e.s maternel.les afin que les familles n'aient pas à avancer les frais ;
 - section ;
 - un effort particulier en 2021 en faveur des familles avec enfants avec le soutien de nombreux projets : soutien aux familles monoparentales pour 108 000€ (9 projets), projets territoriaux «accueil pour tous» dans 6 communes (488 000€), et labellisation de 18 projets pour les 1000 premiers jours de l'enfant avec l'ARS
 - La création et le soutien financier de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale pour mieux accompagner les familles en difficulté → résultat : 65 centres et EVS créés depuis 2019 ;
- A l'école et au collège, la réduction de l'inégalité d'accès au savoir avec le dédoublement finalisé des classes de CP et de CE1, mesure progressivement étendue aux classes de grande section
 - Des petits déjeuners gratuits à l'école maternelle et primaire dans les territoires prioritaires : dans notre région, plus de 17 000 élèves bénéficiaires sur l'année scolaire 2020-2021 et déjà plus de 35 000 au 4^e trimestre 2021 ;
 - Des repas à 1€ ou moins servis dans les écoles des zones défavorisées avec une aide de l'État (3€) élargie aux communes rurales de plus grande taille jusqu'à 10 000 habitants en 2021 ;
 - Un plan de formation pour les professionnels de la petite enfance : 40 000 professionnels partis en formation en 2021 en France grâce aux OPCO, auxquels s'ajoutent en Île-de-France 3235 professionnels sur des programmes régionaux
 - Une baisse des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance dans les départements ayant contractualisé avec l'État : des résultats allant de 51 à 100% de conformité au référentiel national selon les départements franciliens en 2020 ;
 - La prolongation obligatoire de l'hébergement des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance pendant la crise sanitaire au-delà de 18 ans.

FOCUS : Le guide pour l'autonomisation des jeunes sortants de l'ASE

Afin d'aider les professionnels et les jeunes à préparer la sortie des dispositifs de prise en charge à leur majorité, notamment de l'aide sociale à l'enfance, un guide pratique a été réalisé par un groupe de travail francilien et mis à disposition fin 2021. Facile de prise en main et favorisant la co-construction, il vise à donner les clés pour une autonomisation préparée et progressive du jeune. Parce qu'on n'est pas forcément autonome dans tous les domaines de la vie, il propose aussi des ressources pratiques vers lesquelles se tourner pour trouver soutien et appui.

Consultez le guide d'évaluation de l'autonomie des jeunes sortants des dispositifs de prise en charge sur : <http://bitly.ws/owpv>

DANS NOTRE RÉGION :

43 crèches a vocation d'insertion pro AVIP en 2019,

↳ **61** En 2020

↳ **125** En 2021

11 nouveaux QPV

équipés en centre social ou espace de vie sociale depuis 2019

GARANTIR DES CONDITIONS DE VIE DIGNES

LES MESURES INITIALES :

- La revalorisation des prestations sociales, prime d'activité, ASPA (minimum vieillesse), AAH, chèque énergie ;
- la mise en œuvre du Plan logement d'abord avec la création de 417 places de pensions de famille depuis 2019, 13 000 personnes sans domicile stable qui obtiennent un logement social par an en moyenne ;
- l'augmentation sans précédent et pérenne du parc d'hébergement à hauteur de 155 000 places ouvertes chaque nuit ;
- la réponse aux besoins spécifiques de la région francilienne avec la création de 1000 places d'hébergement pour femmes enceintes et sortant de maternité, ainsi que de Lits Haltes Soins Santé (LHSS) pédiatriques ;
- Des maraudes mixtes pour aider les familles à la rue, en quat ou en bidonville, et mettre un terme aux situations indignes d'enfants à la rue → résultat : 8 000 contacts établis ;
- Des hébergements expérimentaux répondant aux besoins des personnes en très grande marginalité (accueil des animaux, addictions, droit au retour...) sur 4 lieux à Paris, Bezons (95) et Chelles (77)
- La concrétisation du besoin d'aller vers les populations les plus précaires pour répondre à leurs besoins d'accès à la santé : 23 équipes mobiles psychiatre précarité 4 équipes spécialisées de soins infirmiers précarité et 16 équipes mobiles santé précarité ouverts en 2021-2022, ainsi que des PASS mobiles (mesure 27 du Ségur de la santé).

FOCUS : La lutte contre la précarité alimentaire

Dès le début du confinement, l'aide alimentaire est apparue comme un enjeu social essentiel pour les publics les plus vulnérables. Des renforts ont été déployés dans l'urgence par l'État (distributions de denrées, de colis repas et de tickets services) pour faire face à l'accroissement du nombre de bénéficiaires (perte de ressources, fermeture des écoles) et à la fermeture des sites habituels de distribution. Cet effort sans précédent avec deux plans d'urgence a représenté en 2020, 17 millions d'euros (+350 % par rapport à 2019).

En 2021, le plan France Relance a permis de soutenir les associations de lutte contre la pauvreté (41 actions représentant 8,1 millions d'euros pour le volet « précarité alimentaire ») et de créer des tiers lieux alimentaires pour les personnes hébergées à l'hôtel (28 projets soit 10 millions d'euros). Il s'agit par exemple de la création d'épiceries sociales mobiles, de plateformes mutualisées et de cuisines partagées. En 2022, un diagnostic régional sur la précarité alimentaire sera réalisé par l'ANSA et le CREDOC. Cet état des lieux des besoins et de l'offre permettra de développer des outils de pilotage de l'aide alimentaire à l'échelle régionale et départementale.



Les Pot'iront, boutique solidaire du jardin d'insertion Equalis à Conflans-Sainte-Honorine (95)

FOCUS : Le nouveau dispositif régional et territorialisé d'aller-vers en santé

Fin décembre 2021, l'ARS île-de-France a rendu publique la liste des 46 équipes médico-sociales pérennes portées par une vingtaine d'associations, à déployer sur l'ensemble du territoire francilien en 2022, avec un financement de plus de 10 millions d'euros.

Ces équipes pluridisciplinaires, composées d'au moins un binôme infirmier/travailleur social, interviendront en structures d'hébergement, des habitats très dégradés ou auprès des personnes à la rue.

Trois équipes sont spécialisées en périnatalité pour appuyer en particulier les 1000 nouvelles places d'hébergement pour femmes enceintes ou sortant de maternité.



Maraudes infirmières du Samu social de Paris - © Julien JAULIN

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté mise pleinement sur l'emploi (ou l'activité) pour redonner leur dignité aux personnes en situation de précarité et d'exclusion en leur garantissant une sortie durable de la pauvreté.

Pour y parvenir, les personnes doivent être accompagnées vers une multiplicité de solutions correspondant à leur âge, leur formation, leurs souhaits, leurs compétences personnelles, mais également leurs conditions de vie et de famille qui peuvent représenter temporairement des freins à l'insertion.

LES MESURES INITIALES, RENFORCÉES SUITE À LA CRISE SANITAIRE :

- Amélioration du parcours des allocataires du RSA, avec une réduction des délais d'orientation pour arriver à moins de 1 mois -> le meilleur département francilien atteint 95% de nouveaux allocataires orientés en moins de 1 mois
 - déploiement de la garantie d'activité (garantie d'activité départementale + accompagnement global)
 - Revalorisation et extension de la prime d'activité
 - Augmentation de 70% des places en insertion par l'activité d'ici fin 2022 → résultat : 1200 postes supplémentaires créés en moyenne sur la période 2019-2021
 - Mise en place de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » pour les publics très éloignés de l'emploi : (1 territoire labellisé en IDF : Paris 13 Avenir) et 3 territoires candidats
 - Lancement au niveau national du plan de formation pour 250 000 travailleurs sociaux
 - Un renforcement de l'aide à la mobilité pour les personnes en insertion, via les contractualisations avec les Conseils départementaux et de nouvelles prestations de Pôle emploi.
- Mise en place d'un service public de l'insertion et de l'emploi pour assurer un parcours d'accompagnement intégré aux personnes éloignées de l'emploi, en renforçant les coopérations et la mise en réseau des professionnels, départements, Pôle emploi, CAF, entreprises. Les départements de Seine Saint-Denis et du Val-de-Marne étaient expérimentateurs, auxquels se sont ajoutés les départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise suite à l'appel à manifestation d'intérêt en 2021
 - Doublement des objectifs de Garantie jeunes → résultats : 11 874 GJ en 2019 contre plus de 20 700 fin 2021
 - La mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18 ans s'appuyant sur les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) → cf. encadré
 - La multiplication de l'offre d'alternance avec 160 000 primes à l'alternance distribuées.



#1jeune1solution

FOCUS : la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans

L'obligation de formation donne une 2e chance aux décrocheurs sortis du parcours scolaire sans diplôme et à ceux qui n'arrivent pas à aller au bout de leur formation avant 18 ans.

Grâce à l'alliance des acteurs de la lutte contre le décrochage au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les jeunes repérés sont accompagnés vers un parcours qui correspond à leurs attentes, leurs compétences et les besoins des employeurs.

En Île-de-France, on estime, d'après les chiffres du SIEI, qu'il y a un peu plus de 27 000 jeunes décrocheurs. Mais, d'après les chiffres 2020-2021 issus des appels téléphoniques du prestataire du Conseil régional, 52% sont en réalité déjà en solution, qu'ils l'aient trouvée par eux-mêmes ou y aient été accompagnés. 32% restent injoignables, soit près de 9 000 jeunes à aller rechercher par tous moyens. Un peu moins de la moitié sont mineurs et sont soumis à l'obligation de formation soit environ 4 000 jeunes par an. Seuls 6,5% des jeunes décrocheurs avérés sont mis en relation avec le CIO ou la Mission locale, dont 2,2% acceptent ensuite le suivi qui leur est proposé.

Grâce à tous les efforts déployés par l'ensemble des acteurs des PSAD, 50% des 4000 mineurs injoignables ont finalement pu être contactés. Sur ces derniers, près de la moitié étaient déjà en solution. Sur ceux qui nécessitaient un accompagnement, 50% l'ont enclenché, ce qui a débouché à 55% sur des sorties positives.

Grâce à tous les efforts déployés par l'ensemble des acteurs des PSAD, 50% des 4000 mineurs injoignables ont finalement pu être contactés. Sur ces derniers, près de la moitié étaient déjà en solution. Sur ceux qui nécessitaient un accompagnement, 50% l'ont enclenché, ce qui a débouché à 55% sur des sorties positives.

Il y aurait donc en Île-de-France 2 000 jeunes mineurs dont on ne connaît pas la situation, et 500 jeunes avec qui le contact a été établi mais qui n'ont pas enclenché d'accompagnement.

Acteurs de la PSAD, les référents PRIJ contribuent largement au repérage et à l'accompagnement des jeunes injoignables, en particulier depuis l'extension du PRIJ à presque tous les quartiers de la politique de la ville.

Le PRIJ s'articulera parfaitement avec le contrat d'engagement jeunes mis en place à compter du 1er mars prochain à destination de tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours intensif et contractualisé d'accompagnement.






Les 16-18 ans seront au premier chef concerné par ce nouveau dispositif.

L'obligation de formation est pilotée au niveau régional par un comité de suivi qui s'inscrit dans la convention régionale de lutte contre le décrochage et au niveau départemental par des comités de pilotage présidés par les préfets délégués à l'égalité des chances avec les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, en lien avec le plan #1jeune1solution.

Initié par Emmaüs Défi, CONVERGENCE France déploie 2 programmes (Premières heures en chantier et Convergence) qui visent à mieux intégrer dans l'IAE des personnes très exclues. Convergence renforce les capacités d'accueil et d'accompagnement global des SIAE.



Typologie du public accompagné par Convergence

	<p>Classe 1 : des hommes seuls, plutôt âgés, connaissant des difficultés de santé et de logement</p> <p>(33% des salariés parisiens).</p>
	<p>Classe 2 : des familles monoparentales originaires d'un pays hors UE</p> <p>(21% des salariés parisiens)</p>
	<p>Classe 3 : des jeunes de nationalité étrangère, connaissant des difficultés de logements</p> <p>(26% des salariés parisiens)</p>
	<p>Classe 4 : des personnes plutôt jeunes avec enfants, de nationalité étrangère notamment d'un pays de l'UE, sans diplôme, des difficultés principalement liées à la maîtrise de la langue et à l'accès aux droits.</p> <p>(10% des salariés parisiens)</p>
	<p>Classe 5 : des hommes célibataires, relativement diplômés, de nationalité française, des difficultés sociales plus rares.</p> <p>(19% des salariés parisiens)</p>

359

salariés

accueillis en 2020 chez Emmaüs Défi, Aurore, Rejoué, Coup de main et la Mairie de Paris.

Carton plein et les Enfants du canal intègrent le programme en 2021.

Une évaluation poussée est en cours. On voit déjà que 59% des salariés sortent de parcours avec un logement contre 21% à l'entrée.



FOCUS : Pôle emploi lutte contre la pauvreté en Île-de-France

Pôle emploi a fait de la stratégie de lutte de la pauvreté un enjeu central de son action dans la logique de « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » :

- En développant l'accompagnement global, un dispositif d'accompagnement intensif partagé avec les travailleurs sociaux pour les personnes qui cumulent les difficultés sociales et professionnelles et dont près de 45 000 personnes ont bénéficié depuis 2018.

- En contribuant au développement de l'insertion par l'activité économique comme levier d'une insertion durable dans l'emploi.

Pôle emploi se mobilise également pour lever les freins à l'insertion professionnelle :

aide financière spécifique pour la garde d'enfant lors d'une reprise d'activité ou d'une entrée en formation, mise en place avec la CAF de places réservées dans les crèches pour les parents en parcours d'insertion professionnelle (crèches AVIP), partenariat permettant d'orienter les demandeurs d'emploi en rupture de parcours de soin vers les services de la CPAM...

Pour lever le frein à la reprise d'emploi que peut constituer la mobilité, Pôle emploi a versé en 2020 plus de 6M€ d'aides à la mobilité et au permis de conduire et propose une nouvelle prestation Bilan accompagnement Mobilité à destination de 5000 demandeurs d'emploi, en plus des partenariats proposant des solutions concrètes de mobilité (Renault Solidaire, UBER). Des dispositifs à intégrer dans les projets et le déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi dans lesquels Pôle emploi est pleinement engagé.

DES DROITS SOCIAUX POUR TOUS

Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits et restent confrontés à des difficultés du quotidien. Lutter contre le non-recours requiert des actions de proximité au plus près des habitants.

LES MESURES INITIALES, RENFORCÉES SUITE À LA CRISE SANITAIRE :

- Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non-recours comme les rendez-vous des droits proposés par les CAF
- Un accueil social inconditionnel à moins de 30 mn de transport partout en France et des référents de parcours
- Le déploiement des points conseils budgets → résultats : le maillage territorial est passé de 29 PCB en 2019 à 59 en 2021 en IDF
- La généralisation du 100% santé
- Un renfort de l'offre de domiciliation pour faire face à la demande
- Des démarches d'inclusion numérique, notamment à travers les conseillers numériques auprès des collectivités locales et associations → résultat : 503 conseillers numériques fin 2021 en Île-de-France

FOCUS : Un territoire Zéro-non recours à Paris

Avec le soutien de la Stratégie pauvreté, Paris a décidé d'expérimenter un « territoire zéro non recours » dans le 10^e arrondissement. Le non-recours aux aides sociales est un phénomène préoccupant, d'autant plus face à une crise sociale qu'il s'agit de juguler. Sous l'égide du Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), les acteurs sociaux parisiens se sont engagés à expérimenter sur une période donnée (1 an) et sur ce territoire restreint des actions propres à chaque acteur ou conjointes, visant à lutter contre le non recours.

Les moyens d'action identifiés sont :

- La formation des salariés et bénévoles des différents acteurs en contact avec le public (CASVP, organismes de sécurité sociale, bailleurs sociaux, associations, etc.)
- Des actions d'allers vers (permanences, participation à des événements, envois de courriers, de SMS, appels, etc.)
- Un travail préventif sur les processus de délivrances des aides
- Des échanges de données pour identifier les non-recourants

De premiers résultats sont identifiés et seront évalués au fur et à mesure. L'intérêt de cette démarche a poussé les parlementaires à introduire un amendement d'expérimentation de 10 territoires zéro non recours et un élargissement des échanges de données entre administration dans la loi 3DS.



Découvrez les Points conseil budget (PCB) d'Île-de-France en cliquant sur <https://bit.ly/3rFTVeU>

2 | DES MESURES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN PENDANT LA CRISE POUR LES PLUS PRÉCAIRES

DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR ÉVITER DES DRAMES HUMAINS ET UNE CRISE SOCIALE MAJEURE

Alors que la crise sanitaire et économique risquait de devenir une crise sociale extrême pour les plus fragiles, des mesures de soutien exceptionnelles ont été mises en œuvre rapidement.

La lutte contre le décrochage et le maintien de la continuité éducative ont été au sommet des priorités de l'État mais aussi des collectivités territoriales et des partenaires associatifs. Notamment dans les quartiers prioritaires, des outils numériques ont été distribués, un accompagnement scolaire a été mis en place avec du tutorat et du mentorat, les vacances apprenantes ont connu un fort succès pendant l'été 2020 qui s'est renouvelé en 2021 avec également l'opération « quartiers d'été ». L'allocation de rentrée scolaire a été majorée de 100€ en 2020.

DES INDEMNISATIONS EXCEPTIONNELLES POUR ATTÉNUER L'IMPACT DE LA CRISE SUR L'EMPLOI

Afin de préserver les capacités des ménages, le mécanisme de chômage partiel a été étendu à de nouvelles professions et les salariés en chômage partiel ont été indemnisés à hauteur de 84% du salaire net, 100% pour ceux qui étaient au SMIC. Le dispositif a été prolongé aussi longtemps que nécessaire.

Les structures d'insertion par l'activité économique qui étaient fortement touchées par la crise ont été aidées à hauteur de 300 M€.

LE MAINTIEN DES DROITS SOCIAUX

Les droits sociaux et le versement des minima sociaux ont été maintenus pour les plus pauvres, sans réexamen des conditions d'éligibilité.

LES MESURES POUR LA SANTÉ ET L'ALIMENTATION

Pour ceux qui ne bénéficient que des minima sociaux ou les familles qui touchent les APL, une aide exceptionnelle de solidarité a été versée à plus de 700 000 foyers franciliens à deux reprises, en mai et novembre 2020.

Une action volontariste, qui s'ajoute au prolongement de la « trêve hivernale » en 2020, a permis de prévenir de nombreuses expulsions, en renforçant les équipes qui peuvent accompagner socialement et juridiquement les ménages.

Des masques ont été distribués aux personnes précaires en août et novembre 2020 puis en 2021. Des lots ont régulièrement été fournis aux centres d'accueil et d'hébergement tout au long de l'année 2021.



3 | DES MOYENS DÉDIÉS À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

LES ACTEURS MOBILISÉS

En plus des crédits utilisés pour **l'École de la confiance** et le **Pacte d'ambition de l'insertion par l'activité économique**, la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en région dispose de moyens financiers importants.

Ces moyens sont surtout dédiés à la contractualisation avec les conseils départementaux afin de les soutenir dans l'atteinte d'objectifs de qualité nationaux et sur des actions adaptées à leur territoire.

La contractualisation avec les conseils départementaux en 2021

Département	
Paris	4 817 132 €
Seine-et-Marne	2 103 859 €
Yvelines (hors contractualisation)	500 000 €
Essonne	2 116 155 €
Hauts-de-Seine (hors contractualisation)	500 000 €
Seine-Saint-Denis	9 320 123 €
Val-de-Marne	3 381 287 €
Val-d'Oise	3 053 065 €

Total

25 791 621 €

de soutien de l'État aux départements dans le cadre prévention et de lutte contre la pauvreté

L'enveloppe régionale de l'État pour des projets innovants ou structurants : 2 millions d'euros en 2021

La formation des professionnels de la petite enfance : 400 000€

Ressources utiles :

- La Stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté en Île-de-France :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Point-d-etape-6-mois-de-strategie-territorialisee-de-lutte-contre-la-pauvrete-en-IDF>

- Les conférences régionales en 2021 :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Prevention-et-lutte-contre-la-pauvrete-en-IDF-l-Etat-presente-sa-strategie-pour-2021-et-2022>

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Les-acteurs-de-la-lutte-contre-la-pauvrete-reunis-autour-de-l-Aller-vers-et-faire-ensemble>



Glossaire :

AAH : allocation adulte handicapé

APL : aide personnalisée au logement

ARS : agence régionale de santé

CAF : caisse d'allocations familiales

CIO : centre d'information et d'orientation

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie

EVS : espace de vie sociale

PASS : permanence d'accès aux soins de santé

PRIJ : Plan régional d'insertion des jeunes

RSA : revenu de solidarité active

SICI : système interministériel d'échanges d'informations relatives au décrochage scolaire



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région d'Île-de-France,
Préfecture de Paris

📍 5 Rue Leblanc 75015 Paris France - 📞 03 80 44 64 00
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

**STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ**